

Vosges

Prendre en charge les auteurs de violences intrafamiliales

Trois meurtres et deux tentatives de meurtre en seulement quelques mois et tous, dans un contexte de violences intrafamiliales. Dans les Vosges, l'année 2024 commence sur un triste record. Pour enrayer cette frénésie, une association œuvre dans l'ombre auprès des mis en cause en les aidant à trouver l'origine de leur fureur et à la maîtriser.

Depuis le mois d'octobre 2023, les Vosges ont été le théâtre de cinq meurtres, dont trois d'entre eux relevaient de violences intrafamiliales. D'après les premiers éléments des enquêtes en cours, un homme est mort étranglé par sa compagne, un second a été massacré par sa conjointe et deux des enfants de cette dernière, et une sexagénaire est morte étranglée par son époux.

Il y a également eu deux tentatives de meurtre, au cours desquelles deux hommes, à bord de leurs véhicules, ont roulé sur leur compagne respective. Existe-t-il un moyen d'éviter ces drames ?

Sortir de la violence par la psychologie

De nombreuses, et salutaires, avancées ont été mises en œuvre dans la prise en charge des victimes, aussi bien pour les conjointes et conjoints que pour les enfants du foyer. Mais

qu'en est-il du côté des auteurs ? Bien que moins mis en lumière, le sujet est lui aussi au cœur des préoccupations.

Dans les Vosges, c'est le centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales (CPCA), piloté par l'association nancéenne Terres à vivre, qui est à l'œuvre. Sa mission : « Engager un travail avec l'auteur pour le sortir de la violence. [...] Nous sommes spécialisés dans ce domaine, comme d'autres le sont dans les addictions », résume Élisabeth Perry, psychologue et directrice de ces deux structures.

Depuis son ouverture en 2020, ce CPCA a pris en charge 528 auteurs de violence dans les Vosges et 90 sont en cours d'accompagnement. Un public majoritairement masculin. Quelques femmes sont également prises en charge, « mais c'est toujours délicat. Il faut voir s'il ne s'agit pas de défense ».

Le centre est ouvert aux personnes condamnées, comme à celles qui craignent de passer à l'acte. « Nous avons une permanence téléphonique pour le public volontaire. Ce sont des personnes qui se sont fait peur, qui sont conscientes que quelque chose ne va pas. Ils sont à peu près 20 % à venir de façon volontaire. Mais le but, c'est que ça devienne normal. [...] On essaie aussi de

sensibiliser les professionnels de première ligne, pour que les auteurs puissent être orientés vers des structures adaptées. C'est un travail de fond », poursuit Élisabeth Perry.

« Il y a forcément une diminution des risques »

Environ 60 à 70 % du public reçu par ce CPCA sont sous main de Justice, via le Spip (service pénitentiaire d'insertion et de probation). Le reste, « c'est du pré-sentenciel ». Pour la directrice, si la sanction pénale est « nécessaire et indispensable », elle n'est en revanche « pas suffisante pour arrêter la violence ».

Pour éviter une réitération, il faut comprendre pourquoi l'auteur en est arrivé à cet extrême. Mais pour cela, c'est lui qui doit faire le premier pas. « Il faut qu'il nous appelle lui-même, même si c'est à la demande du Spip. Ça l'oblige à parler, à nous rencontrer au téléphone. Ensuite, nous lui posons des questions très factuelles sur ce qu'il s'est passé, s'il y a une plainte, s'il a une interdiction de rentrer en contact avec sa victime... Puis, il y a un bilan de son état, de ce qu'il a dit et on l'oriente vers un thérapeute qui sera son référent. »

Viendront ensuite les rendez-vous physiques, individuels et en groupe de parole.

« L'émergence de nouvelles crises fait toujours craindre l'émergence de la violence »

Amandine Bey, présidente du CIDFF (centre d'information sur les droits des femmes et des familles) des Vosges



Dernièrement, prenez-vous en charge davantage d'hommes en tant que victimes ?

« L'année dernière, nous avons pris en charge 797 victimes, dont 776 étaient des femmes, ça représente 98 %. Il y a une exacerbation de la violence à tous les niveaux, la majorité des victimes reste des femmes, mais bien sûr qu'il y a des hommes qui peuvent être victimes. »

Les actes sont-ils de plus en plus violents ?

« Ce qui est certain, c'est qu'il y a de plus en plus de situations de violence. Depuis 2019 et le Grenelle, le nombre de victimes prises en charge par nos soins a augmenté de 98 %. Il faut corrélérer ça à la libération de la parole et aussi au renfor-

cement des politiques publiques en la matière. Aujourd'hui, les oreilles qui devaient s'ouvrir, s'ouvrent davantage. [...] On sait aussi que l'émergence de nouvelles crises fait toujours craindre l'émergence de la violence, notamment au sein des couples qui ont déjà une construction fragile. Et là, on est dans le cumul. »

Que faudrait-il mettre en place pour enrayer ces violences ?

« La question centrale, c'est quand même celle des moyens. En matière de législation, on ne peut pas dire qu'il n'y a pas ce qu'il faut. [...] Mais face à la

multiplication des situations, les effectifs n'ont pas grossi. Bien sûr que nos moyens ont augmenté, mais pas de 98 %. Et il doit en être de même chez les forces de l'ordre et chez les magistrats. Et il y a aussi le versant auteur. Tout le monde connaît le 3919 (le numéro national d'écoute et d'orientation des femmes victimes de violence, NDLR). Mais qui connaît celui pour les auteurs de violences ? C'est un 0800. Qui s'en rappelle ? [...] Les auteurs sont une clé du problème, si ce n'est la clé du problème. [...] La question de la prévention, elle est centrale aussi. On sait que la violence est systémique, donc il faut éduquer les plus jeunes sur la question de l'égalité homme-femme, contredire certains discours familiaux pour se dire qu'autre chose est possible. »

Propos recueillis par C.C.

08 019 019 11 : numéro destiné aux auteurs de violences conjugales.



Premier d'une série noire, en octobre 2023 un homme est mort étranglé à Thuillères. Sa compagne a rapidement reconnu les faits. Photo d'archives Jérôme Humbrecht

Et parfois même, de la psychoboxe. Des courts combats à frappe atténuée, qui permettent « de parler des affects, de travailler sur le passage à l'acte ». Un travail psychologique qui relève de l'archéologie tant le travail se fait en profondeur.

Difficile de mesurer le pour-

centage de récurrence après une prise en charge en CPCA, mais pour Élisabeth Perry, « quelqu'un qui est en travail, il y a forcément une diminution des risques, parce qu'il va être vigilant. [...] Travailler sur l'auteur, c'est l'autre aspect de la médaille ».

● Capucine Cardot

En 2023, 36 femmes ont reçu un téléphone grave danger

Dans les Vosges, deux dispositifs sont à disposition des victimes de violences conjugales : les bracelets anti-rapprochement (Bar) et les téléphones grave danger (TGD). Le CIDFF (centre d'information sur les droits des femmes et des familles) est la seule association du département à avoir un agrément du ministère de la Justice pour gérer ces dispositifs. Mais la décision d'attribution revient aux magistrats.

En 2023, l'association a accompagné 40 femmes à travers l'un de ces outils, 36 d'entre elles ont reçu un TGD et 13 un Bar. Là aussi les chiffres sont en augmentation : 20 % supplémentaires, en comparaison avec 2023.

« En 2015 ou 2016, nous avions trois TGD, aujourd'hui nous en avons 25. C'est un dispositif qui fonctionne bien et qui est bien vécu par les victimes. Quand elles le déclenchent, elles sont

mises en lien avec une assistance, qui prévient à son tour les forces de l'ordre. [...] Le Bar date de 2020. Dans ce cas-là, l'auteur est équipé d'un bracelet et la victime d'un boîtier. Si les deux se rapprochent, il y a une alerte et les forces de l'ordre peuvent intervenir s'ils continuent de se rapprocher. Mais ça peut être très anxiogène pour la victime, parce qu'elle ne sait pas si l'auteur veut s'en prendre à elle ou si c'est une rencontre fortuite. C'est un stress permanent. »

● C.C.



40 femmes ont bénéficié d'un téléphone grave danger ou d'un bracelet anti-rapprochement. Photo d'illustration Jérôme Humbrecht